



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2788-275X

www.reriss.org

Numéro spécial 01

Actes du Colloque « Régions, régionalisme et régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique »

Yamoussoukro (Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix),
20 et 21 décembre 2019.

**REVUE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES EN
SCIENCES SOCIALES**



ISSN: 2788 - 275x

Mai 2020



ORGANISATION

Directeur de publication

Monsieur BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Directeurs de la rédaction

Monsieur TOH Alain, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Secrétariat de rédaction

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur SEHI Bi Tra Jamal, Maître-Assistant de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur BAH Mahier Jules Michel, Maître-Assistant de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Mademoiselle N'CHOT Apo Julie, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Madame KOUAME Solange, Maître-Assistant (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité Scientifique

Monsieur AKA Adou, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur AKA Kouamé, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ASKA Kouadio, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ATTA Koffi Lazare, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BAH Henry, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)



Monsieur BANEGAS Richard, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)

Monsieur BIAKA Zasséli Ignace, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BOA Thiémélé Ramsès, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur CHAUVEAU Jean Pierre, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

Monsieur DAYORO Z. A. Kévin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DEDY Séri Faustin, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DOZON Jean Pierre, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

Monsieur EZOUA C. Thierry A., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur GOGBE Téré, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur HAUHOUOT Célestin, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONE Issiaka, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUADIO Guessan, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU N'Guessan F., Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUASSI N'goran F., Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUDOU Opadou, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DA Paul, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DOUBA Boroba F., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



Monsieur TRA Fulbert, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité de lecture

Monsieur ADJA Vanga Ferdinand, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Monsieur AGNISSAN Aubin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DIGBO Gogui Albert, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

Monsieur KEI Mathias, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONIN Séverin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU Ossei, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUDOU Landry Roland, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Madame LODUGNON-Kalou Evelyne (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NASSA Dabié Axel, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

Monsieur OTEME Appolos Christophe, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur OUAKOUBO Gnabro, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Madame PIRON Florence, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

Monsieur YOMB Jacques, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

✓ **Président**

Prof BAHA Bi Youzan Daniel (UFHB-Abidjan)

✓ **Vice-Présidents**

Prof KOUASSI N'Goran François (UAO-Bouaké) ;

Dr DEDY Séri (UFHB-Abidjan);

Dr KOUADIO Guessan (UFHB-Abidjan).

✓ **Membres**

Prof AKA Kouamé (UFHB-Abidjan);

Prof. IBO Guéhi Jonas (UNA-Abidjan);

Prof. AKA Adou (UFHB-Abidjan);

Prof. ASKA Kouadio (UFHB-Abidjan);

Prof. BIAKA Zasséli Ignace (UFHB-Abidjan);

Prof. BOA Tiémélé Ramsès (UFHB-Abidjan);

Prof. BOHUI Djédjé Hilaire (UFHB-Abidjan);

Prof. DIANDUE Bi Kacou Parfait (UFHB-Abidjan) ;

Prof. GOGBE Téré (UFHB-Abidjan);

Prof. Jean Noël LOUCOU (Fondation FHB-Yamoussoukro) ;

Prof. KONE Issiaka (UJLG-Daloa);

Prof. KOUAKOU'Guessan François (ASCAD-Abidjan);

Prof. KOUDOU Opadou (ENS-Abidjan);

Prof. N'DONG Gabin (UOB, Libreville);

Dr DAYORO Zoguéhi Arnaud Kévin (UFHB-Abidjan);

Dr DJE Bi Tchan Guillaume (UFHB-Abidjan);

Dr TRA Fulbert (UFHB-Abidjan).

Dr KEI Mathias (UFHB-Abidjan);

Dr KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe (UFHB-Abidjan);

Dr TOH Alain (UFHB-Abidjan);



COMITE D'ORGANISATION DU COLLOQUE

□ **Présidents**

Dr TOH Alain (UFHB-Abidjan) ;

Dr DJE Bi Tchan Guillaume (UFHB-Abidjan).

□ **Vice-Président**

Dr SEHI Bi Tra Jamal (UFHB-Abidjan))

□ **Secrétariat**

Dr BAH Mahier Jules Michel (UFHB-Abidjan) ;

Dr N'CHOT Apo Julie (UFHB-Abidjan) ;

Dr ADJE N'Goran Pascal (UFHB-Abidjan);

Dr TRA Bi Boli Francis (UFHB-Abidjan).

□ **Membres**

Dr COULIBALY Zouman (UPGC-Korhogo);

Dr DIGBO Gogui (UJLG-Daloa);

Dr DROH Antoine (INJS-Abidjan);

Dr GALA Bi Tizié Emmanuel (UFHB-Abidjan);

Dr KONE Abdoulaye (UFHB-Abidjan);

Dr KOUAKOU Aya Larissa (UJLG-Daloa) ;

Dr MAMANLAN Kassi Bruno (UFHB-Abidjan) ;

Dr N'GUESSAN Manouan (INJS-Abidjan);

Dr N'GUESSAN Tanguel Sosthène (UNA-Abidjan);

Dr NIAMKE Jean-Louis (UFHB-Abidjan);

Dr SORO Caroline Epse M'Brah (UFHB-Abidjan);

Dr TARROUTH Honéo Gabin (UFHB-Abidjan);

Dr VONAN Amangoua Pierre Claver (UFHB-Abidjan);

Dr WADJA Jean-Bérenger (UFHB-Abidjan).



SOMMAIRE

Rapport de synthèse du colloque

Professeur BAHA Bi Youzan Daniel

Communication au panel du colloque international du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaire en Sciences Sociales (LERISS),

Thème : « Région, régionalisme, régionalisation face aux défis de la construction des Nations en Afrique », Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, du 20 au 21 décembre 2019

Dédy Séri Faustin.....1

Réalités ivoiriennes face à la politique régionale de l'utilisation du Bois-Energie des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ADJE N'Goran Pascal & BESSIE Baudelaire Baudry9

Les actions des acteurs territoriaux dans le développement local de Bocanda (côte d'ivoire)

COULIBALY Yaya, WADJA Jean Bérenger, COULIBALY Amadou & GOGBE Téré.....21

Matérialités narrative et discursive du phénomène migratoire en Afrique. Reconfiguration littéraire du processus migratoire régional

Nongzanga Joséline YAMEOGO36

Régionalisation et dynamiques communales face aux défis de l'autonomisation en matière d'assainissement et de réduction de la pauvreté : cas des communes de Yopougon et d'Abobo

ZOUHON Lou Nazié Michèle & DAGO Michèle-Ange49

La question foncière à l'ère de la politique de régionalisation dans le milieu rural Tagbana en Côte d'Ivoire

SORO Dotannan66

Migration clandestine en Côte d'Ivoire : quand la ville de Daloa (Région du Haut-Sassandra) devient « la gare d'Italie »

Kokoret Charles KOUAKOU, Dali DALOUGOU, Albert Gogui DIGBO, Excelente KOFFI & Didié Armand ZADOU81

Les déterminants de la prolifération des activités artisanales à Yopougon (Nord-Est d'Abidjan) (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou, DIABAGATE Abou & GOGBE Téré97

Prépondérance des activités halieutiques chez les Aïzi de côte d'ivoire : mutations et conflits (1920 - 1985)

PETE Eric112

Le diabète, un évaluateur de la politique sanitaire des maladies métaboliques en Côte d'Ivoire

AMON Apo Rosine, DAYORO Zoguéhi Kevin Arnaud, AHUIE Assian Agnès Chantal, ABODO Jacko Rhedoor Fete130



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 1768-275X

Avantages, processus et limites de la procédure de délimitation et d'immatriculation des territoires de villages en côte d'ivoire AMALAMAN Djedou Martin	141
Marchés Gouro à Abidjan : socio-histoire du monopole économique des femmes Gouro dans le secteur du vivrier Séhi Bi Tra Jamal	151
L'institutionnalisation des communs sanguins : entre région citoyenne et région incivique : une analyse à partir du cas du CNTS de Treichville Honzalo Janine DABE, Bi Vagbé Gethème IRIE & BAH Mahier Jules Michel	163



RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Professeur **BAHA Bi Youzan Daniel**, dbahabi@yahoo.fr
Président du Comité Scientifique du colloque

Introduction

A l'initiative du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales et Humaines (LERISSH), s'est tenu, du 20 au 21 décembre 2019, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, un Colloque international qui a porté sur le thème « **Régions, régionalisme et régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique** ». Ce colloque a mobilisé 236 participants dont 17 venus du Burkina-Faso, du Gabon et du Mali. Il a également mobilisé les institutions universitaires et différentes organisations telles que :

- L'Université Félix Houphouët-Boigny
- L'Université Alassane Ouattara
- L'Université Jean Lorougnon Guédé
- L'Université Péléforo Gon Coulibaly
- La Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix
- Communauté Economique Des Etats de L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Le Senat
- Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES)
- Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ARDCI)
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)
- Institut de Recherche d'Expérimentation et de l'Enseignement en Pédagogique (IREEP)
- Mécanisme Africain d'Evaluation par les Paires (MAEP)
- Digital Society Forum (DSF - Orange CI).

Placé sous le patronage de son SEM AHOUSSOU Kouadio Jeannot, président du Senat de Côte d'Ivoire, le parrainage de Dr Albert Toikeusse MABRI, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la présidence de Prof. Abou KARAMAKO, Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, ce colloque revêt une tonalité particulière dans la mesure où la Côte d'Ivoire est résolument engagée depuis quelques années dans une politique hardie de développement local. Cette rencontre scientifique avait pour objectif de contribuer à enrichir le débat sur les questions théoriques et pratiques relatives au thème à travers des échanges contributifs entre universitaires et praticiens.

Le présent rapport général s'articule autour de deux axes principaux, la cérémonie d'ouverture (I) et le déroulement des travaux (II).

I. La cérémonie d'ouverture.



La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée dans la salle C de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix a été marquée par quatre (4) allocutions prononcées respectivement par Monsieur le représentant du Maire de la commune de Yamoussoukro, Monsieur BEUGRE Wilson, le Directeur du LERISSH, Professeur BAHA Bi Youzan Daniel, les représentants de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Monsieur DION Simplicie, et du Président du Sénat, Madame ANIKPO Emilienne.

L'allocution de Monsieur BEUGRE Wilson, représentant le Maire de Yamoussoukro a, en substance, souhaité la traditionnelle bienvenue aux participants du Colloque. Dans la seconde allocution, Prof. BAHA Bi Youzan Daniel, Directeur du LERISS a présenté le laboratoire et s'est appesanti sur la justification du choix de ce thème et du Sénat pour le Patronage du Colloque, non sans avoir au préalable remercié et loué les qualités humaines du président du Sénat et son institution et salué la présence effective et remarquable des Sénateurs aux assises. Il a également salué et remercié le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, parrain du présent colloque, ainsi que le Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Président de la présente manifestation scientifique. Il en a aussi profité pour remercier les partenaires, les enseignants chercheurs, les étudiants et les membres du Laboratoire (au nombre de 408 dont 20 chercheurs, 72 enseignants-chercheurs, 88 doctorants, 128 masterants). Revenant à la thématique du colloque, il s'est interrogé sur les 3 concepts de région, de régionalisme et de régionalisation dans leur contribution à la construction d'une Nation.

Quant à Monsieur DION Simplicie, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, représentant le Ministre dudit département, il a d'abord présenté les motifs d'empêchement et les excuses du Ministre, salué le Président du Sénat et sa représentante, Mme ANIKPO Emilienne, les Sénateurs, le LERISS et son directeur, Prof. BAHA BI, ainsi que tous les participants au présent colloque. Il a ensuite félicité le LERISS pour le choix judicieux du thème de ces assises d'autant qu'il est au cœur des dynamiques de développement de notre pays. Au nom du Ministre, il a enfin encouragé les universitaires à s'inscrire dans de telles perspectives pouvant guider les politiques publiques dans la mesure où les réalités historiques et sociologiques doivent présider au choix de tout programme de développement.

Représentant le Président du Sénat, Patron de la cérémonie, Mme ANIKPO Emilienne, après les civilités d'usage, s'est réjouie du choix du thème du colloque et a rassuré l'assistance que la question de la régionalisation fait partie des attributions de son institution en ce sens qu'elle assure la représentation des collectivités locales. Pour elle, la décentralisation demeure un des défis majeurs pour le développement intégral des Nations. En souhaitant plein succès aux travaux, Mme ANIKPO a déclaré, au nom du Président du Sénat, ouvert le colloque sur « Régions, régionalisme et régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique ».



II. Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en plénière et en ateliers. La plénière a porté sur trois conférences inaugurales ou d'orientation tandis que les ateliers ont donné lieu à des communications.

II.1. Les conférences inaugurales

La première conférence, intitulée « Régions, régionalisme et régionalisation face aux défis de la construction des nations en Afrique » a été dite par Prof. KOUAKOU N'Guessan François, socio-anthropologue, président honoraire de l'Université de Bouaké et Membre de l'ASCAD. En raison d'un empêchement de dernière heure, il n'a pu prendre part physiquement au colloque. Aussi, sa communication, déjà parvenue au comité scientifique a-t-elle été lue par un membre dudit comité. Cette communication s'est articulée autour de l'approche conceptuelle des notions de « région, régionalisme et régionalisation », de l'historique géopolitique de l'Afrique et de la régionalisation, des défis généraux de la construction de l'Afrique, des enjeux spécifiques de la régionalisation et d'une esquisse de réponses aux défis de la construction des nations en Afrique.

Le conférencier a mis fin à sa communication en affirmant que le thème de sa présentation est un vaste sujet qui interpelle les Africains sur une triple corrélation visant à atteindre des objectifs sectoriels en ce sens que le triptyque Education-information formation constitue l'un des piliers de cette entreprise de construction des Nations. Mieux, les politiques d'union, de conjugaison de forces soulèvent des politiques appropriées qui lancent des esquisses de réponses aux défis de la construction des Nations africaines.

Abordant le même thème, la seconde communication du panel, prononcée par Prof. DEDY Séri a mis l'accent sur les définitions de la décentralisation, les défis de la régionalisation, le rappel historique de la politique de la régionalisation en Côte d'Ivoire et la nécessité d'une entente entre populations et gouvernants dans le processus de régionalisation en Côte d'Ivoire.

Il a également abordé le caractère contradictoire des politiques de régionalisation des différents régimes politiques qui se sont succédés en Côte d'Ivoire. Aussi, propose-t-il de s'agripper aux leçons de l'histoire, de lutter contre toutes les formes d'analphabétisme et de « desserrer » le pouvoir. Enfin, il pense que la prise de conscience de l'appartenance à un même pays et la démocratie devraient permettre d'aboutir à une bonne politique de régionalisation et à un développement local harmonieux.

A sa suite, Prof. KOUASSI N'Goran François a, quant à lui, porté son analyse sur le thème « Régionalisation et bonne gouvernance : quels défis ? ». Le conférencier soutient qu'il n'est pas question d'enfermer l'avenir de la structure spatiale dans un



modèle directif rigide et nécessairement arbitraire. Mais il pense qu'il faut formuler un ensemble de principes directifs grâce auxquels une structuration originale pourra s'amorcer et progressivement s'enrichir. Par ailleurs, la décentralisation et la communalisation combinent les exigences de la participation des populations à la gestion et au développement de leur localité. Ainsi, le Pr KOUASSI estime qu'une bonne politique de régionalisation doit relever quatre défis essentiels que sont :

- ◆ la paix et la stabilité politique ;
- ◆ l'égalité entre les sexes ;
- ◆ l'éradication de la corruption endémique ;
- ◆ la satisfaction des besoins sociaux essentiels.

Après ces différentes présentations, les échanges qui ont suivi, en particulier entre chercheurs et sénateurs ont contribué à enrichir les communications.

II.2. Les travaux en ateliers

Les travaux ont enregistré plusieurs communications réparties en trois (3) ateliers de deux (2) axes thématiques chacun.

Les deux axes thématiques de l'atelier 1 ont traité du Régionalisme et du développement durable en Afrique et des Régions, du régionalisme, du monopole économique et de la gestion des collectivités territoriales en Afrique. Dans cet atelier, plusieurs communications ont été présentées et ont abordé en substance l'implication des communautés dans la mise en œuvre des politiques régionales d'assainissement durable, l'utilisation du bois-énergie et la résilience des populations face à la vulnérabilité environnementale, mais également les enjeux socio-économiques liées à l'existence des marchés Gouro dans la construction du monopole économique dans l'espace national et régional. Les communications ont également mis l'accent sur le lien entre la logique politique, la décentralisation et les découpages régionaux.

Quant à l'atelier 2, il a abordé la problématique des régions, du régionalisme, des conflits fonciers, de l'ethnicité et de la cohésion sociale d'une part, et des régions, du régionalisme et de la démocratie en Afrique, d'autre part. Dix (10) communications ont été enregistrées dans cet atelier. Elles ont mis l'accent sur la sécurisation foncière et les défis de la régionalisation que sont le numérique, la démocratie et les rapports interethniques.

L'atelier 3 quant à lui a enregistré onze (11) communications qui se sont articulées autour de la régionalisation, de la santé, des migrations et de l'intégration, puis de la régionalisation et autres problématiques connexes. Ces communications ont mis en exergue les défis sanitaires, migratoires, éducatifs et culturels auxquels sont confrontées les régions.

Les échanges issus des différentes communications ont permis de contribuer à enrichir les problématiques abordées et à proposer des pistes de solutions pour une meilleure politique de développement régional en Côte d'Ivoire et en Afrique.



Conclusion

« Régions et régionalisme régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique » a permis de poser le diagnostic des politiques de décentralisation en Afrique et en Côte d'Ivoire. Les différentes communications et les échanges qui s'en sont suivis ont permis de faire plusieurs recommandations :

- la démocratisation des politiques de régionalisation ;
- la mise en œuvre effective de la décentralisation à travers la dotation des moyens aux collectivités territoriales ;
- la prise en compte des réalités socio-culturelles et historiques des populations locales dans la construction du développement local ;
- la collaboration entre chercheurs et professionnels des politiques de décentralisation.

Je vous remercie

Fait à Yamoussoukro, le samedi 21 décembre 2019.



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2788-275X

LA QUESTION FONCIERE A L'ERE DE LA POLITIQUE DE REGIONALISATION DANS LE MILIEU RURAL TAGBANA EN COTE D'IVOIRE

SORO Dotannan

dotannansoro@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny, Institut d'Ethno-Sociologie
Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences
Sociales (LERISS)

Résumé

L'étude analyse les implications de la question foncière à l'ère de la réalisation du programme sucrier qui est une action d'aménagement du territoire mise en œuvre par l'Etat ivoirien en vue d'un développement régional. Ainsi, l'échantillon en grappes choisi nous a permis de sélectionner les différents acteurs en lien avec la question.

Cette étude montre que les projets d'aménagement du territoire avaient pour fonction d'apporter le bien-être aux populations par l'emploi, l'encadrement technique, l'appui financier, la modernisation des exploitations agricoles. Certes, ces actions ont contribué au développement, mais elles présentent par ailleurs des inquiétudes du point de vue de l'avenir des populations. En effet, l'extension des plantations industrielles pose le problème de disponibilité foncière et celui de l'amenuisement de terres fertiles pour les cultures. Ainsi, la pauvreté des ménages s'agrandi du fait de la faiblesse des revenus.

Donc, ces effets mettent en évidence la politique de gouvernance et les exploitations familiales et agro-industrielles. De ce fait, cette étude permet de faire une explication sur les implications socio-foncières des politiques foncières qui gouvernent le fonctionnement de la SUCAF-CI.

Mots clés : question foncière, politique de régionalisation, milieu rural, Côte d'Ivoire

Abstract

This study analyzes the implications of the land question in the era of the implementation of the sugar program, which is a land development action implemented by the Ivorian state with a view to regional development. Thus, the sample in clusters chosen allowed us to select the different actors related to the question.

This study shows that the purpose of land development projects was well-being to people through employment, technical supervision, financial support and the modernization of farms. These actions have certainly contributed to development, but they also present concerns from the point of view of the future of the populations. Indeed, the extension of industrial plantations poses the problem of land availability and that of the reduction of the fertile land for crops. Household poverty thus increases due to low incomes.

Therefore, these effects highlight the governance policy and the family and agro-industrial farms. Therefore, this study provides an explanation of the socio-land implications of land policies that govern the functioning of SUCAF-CI.

Keywords: land issue, regionalization policy, rural environment, Côte d'Ivoire



Introduction

Après dix années d'existence légale, l'Etat ivoirien était confronté à de graves disparités régionales liées en partie à une mauvaise ventilation des investissements entre les villes et les campagnes. Ce diagnostic l'a donc amené à élaborer pour la période 1971-1975 une politique d'aménagement du territoire visant principalement le rééquilibrage du territoire national. Dans cette option, il a orienté sa politique dans le secteur de l'agriculture à travers la modernisation, l'encadrement technique, l'appui financier, l'organisation des circuits et des distributions agricoles. C'est ce qui a favorisé l'émergence d'industries à travers la mise en place du barrage de Kossou, le port en eau profonde de San Pedro. Puis plus tard le Nord du pays qui a été identifié pour accueillir les unités agro-industrielles autour de la culture du coton, de l'anacardier, du riz et de la canne à sucre (MEMPD, 2006).

Concernant la culture de la canne à sucre, le premier programme sucrier fut élaboré et réalisé au Nord de la Côte d'Ivoire en octobre 1971 avec la création de la Société d'Etat pour le Développement des plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE). Le but de ce programme était de mettre en œuvre un plan de développement de la canne à sucre pour satisfaire la commercialisation nationale, alimenter un courant d'exportation et constituer des pôles de développement autour des complexes agro-industrielles. A cet effet, la SODESUCRE est chargée de la mise en œuvre du programme sucrier, la promotion de la canne villageoise (encadrement, fourniture d'intrants, etc.) et la commercialisation intérieure et extérieure du sucre. Cette structure contribuera à améliorer les revenus des habitants, créer des emplois notamment pour les jeunes, à la stabilisation, à la diversification et à la modernisation des exploitations des zones de savane (Aubertin, 1983).

En effet, après acquisition de la propriété de l'espace par un contrat de bail emphytéotique allant de 99 ans renouvelable, la SODESUCRE (Ferké 2) s'installe dans le milieu rural Tagbana sur les terres dont le village de Pangalakaha est le détenteur des droits coutumiers et traditionnels. Elle a occupé pour la première fois 5720 hectares en plantations industrielles ce qui permettait aux populations de faire valoir leur rôle prépondérant dans la fourniture des produits agricoles aux zones urbaines et périurbaines à travers l'exploitation de grandes superficies de terres. Mais, suite à la crise économique qu'a connu le pays, le gouvernement ivoirien a opté pour le Programme d'Aménagement Structurel (PAS) et a donc procédé à la privatisation des structures économiques qui avaient perdu le développement en 1997. Cela a conduit à la suppression de la SODESUCRE rachetée par la Sucrierie Africaine de Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) (Aubertin, 1983 ; MEMPD, 2006).

C'est dans cette orientation de relever le niveau du développement économique du pays que la SUCAF-CI s'est tournée vers l'accroissement de la production du sucre. Cela porte sur l'agrandissement progressive des plantations industrielles de canne à sucre. C'est



ainsi qu'elle procède à la réalisation des projets d'extension de ces plantations industrielles (pivot) qui nécessite de grandes parcelles de terres ce qui explique l'occupation de 17 254 hectares en 2015 contre 5720 hectares en 1978. De plus, dans cette même perspective, la structure sucrière a mis en place le Projet d'Extension du Sud Ferké 2 (PESUF 2) pour la campagne 2017-2022 couvrant lui seul de nouvelles superficies de terres jusqu'à 1650 hectares de canne irriguée et de plantations de canne villageoise. Dès lors, cela pose la question de disponibilité de terres agricoles dans le milieu rural Tagbana. Face à cette inquiétude liée à la ressource foncière et la valeur accordée à celle-ci par son occupation, les populations de Pangalakaha se réclament comme étant les détenteurs uniques et exclusifs des droits de propriété foncière des terres occupées par l'industrie sucrière. Cette situation se poursuit par des manifestations déclarées comme conflit entre ces populations et la structure industrielle SUCAF-CI. Alors, quels sont les fondements de la mise en œuvre de ce programme sucrier et quelles inquiétudes sa politique foncière de fonctionnement suscite-t-elles pour les populations riveraines ?

La réponse à cette question nous conduira à un développement approfondi dans lequel nous tenterons d'apporter une explication aux différents aspects qui mettent en exergue l'état de la question foncière en lien avec la politique de fonctionnement du programme sucrier. Alors, notre développement s'articulera autour de deux axes majeurs dont le premier consiste à décrire l'historique de la mise en place du programme sucrier. Le second porte sur l'identification des logiques foncières qui gouvernent l'occupation de l'espace foncier par la SUCAF-CI et les effets liés aux activités industrielles.

1- Méthodologie de l'étude

Des études ont été réalisées sur la question de la mise en œuvre des agro-industries en milieu rural comme des investissements en vue de contribuer au développement de ces zones. Les analyses de ces travaux présentent la question sous l'angle d'impact à propos de l'occupation foncière (Courade, 1984 ; Baha Bi, 1986 ; Klassou, 2002).

Cependant, l'analyse et la mise en exergue des pratiques agricoles des exploitations familiales et les modes de gouvernance foncière des structures agro-industrielles sont presque peu étudiées. Face à cette situation, une orientation s'inspire dans cette étude afin de fournir des données contribuant à l'explication de la question pour participer au débat. En effet, la présence de l'industrie a contribué à accorder une valeur économique à la terre de par son occupation à grandes échelles depuis la privatisation en 1997. De plus, les populations riveraines et la structure industrielle se disputent son usage selon les systèmes fonciers de référence en vigueur. De ce fait, tout en créant des conditions de développement agricoles, cela constitue une menace pour les activités agricoles des populations rurales.

Sur la base de ce constat, cette recherche se propose d'analyser les implications de la question foncière liées à la réalisation de ce programme sucrier. Cela permet de



comprendre les politiques de fonctionnement de l'industrie sucrière et de cerner les effets liés aux exploitations agro-industrielles sous l'angle du changement social. En clair, la théorie du changement social selon Guy (2011) permet de comprendre les modes de vie d'une population donnée, la modification de son organisation sociale dans le temps à travers les facteurs démographiques, techniques, les valeurs culturelles et les conflits sociaux. Aussi, pour Ferréol et Deubel (1993), ces changements sociaux mettent en jeu le destin de la collectivité.

L'étude mise en exergue ici a lieu dans les villages du complexe sucrier de Ferké 2, de Pangalakaha et ses villages rattachés (Amaravogo, Nayolvogo, Tiégbo). Ces localités sont situées dans la Sous-préfecture de Badikaha au Nord de la Côte d'Ivoire dans le département de Niakaramadougou (région du Hambol). Les localités concernées par la présente recherche sont composées principalement de Senoufo (Tagbana, Niarafolo, Nafara, Tiébara, Fodonon).

Inscrit essentiellement dans une approche qualitative, la recherche s'est réalisée à travers les techniques de recherche documentaire, d'entretiens individuels et l'observation directe durant toute l'enquête. A cet effet, c'est par le principe de saturation empirique des données que nous avons réalisé les entretiens auprès des 21 personnes qui sont réparties de la façon suivante : 12 exploitants de la terre (paysans) dont 5 à Pangalakaha, 3 à Nayolvogo, 3 à Tiégbo et 1 à Amaravogo, 4 chefs de villages (Pangalakaha, Tiégbo, Amaravogo et Nayolvogo), 4 responsables de la SUCAF-CI (RSE, Fondation SOMDIAA, RH et administration), le Sous-préfet de Badikaha.

Ainsi, les données issues de nos enquêtes de terrain ont fait l'objet d'analyse à travers les méthodes systémique et dialectique. La méthode systémique, selon N'da (2006) a été retenue en ce qu'elle permet de prendre en compte le contexte de la mise en œuvre du programme sucrier et de saisir les logiques qui fondent l'organisation sociale et foncière du milieu rural Tagbana et le fonctionnement de la SUCAF-CI. Quant à la méthode dialectique, elle a permis de distinguer selon Ollman (2005) les différentes opinions des acteurs en présence à propos de la question pendant les moments d'observation et des entretiens réalisés au cours de l'enquête.

2- Les résultats de l'étude

Les résultats issus de nos investigations sur le terrain faisant objet de présentation sur la question foncière à l'ère de la réalisation du programme sucrier SUCAF-CI de Ferké 2 se font autour de deux principaux axes. Dans le premier axe, les résultats portent sur la mise en exergue de l'historique du programme sucrier. Quant au second, l'accent est mis sur l'identification des logiques qui sous-tendent l'occupation de l'espace et les effets liés aux activités industrielles.



2.1-L'historique du programme sucrier : SUCAF-CI

L'analyse révèle que les implications sociales de la SUCAF-CI sont liées aux politiques de fonctionnement de la mise en œuvre de cette industrie qui sont entre autres le contexte d'élaboration du programme, son contexte de création et les objectifs qui fondent sa création.

2.1.1-Contexte de mise en œuvre du programme sucrier

Rappelons également que ces complexes sucriers sont l'héritage des Sociétés d'État (SODE) créées une dizaine d'années après l'indépendance des pays concernés. Durant la période coloniale, les gouverneurs avaient le pouvoir d'attribuer à des concessionnaires privés des parcelles de terres de toutes superficies considérées selon le principe « *vacantes et sans maître* ». Cette situation a donc été l'occasion pour des demandeurs de s'acquérir de domaine foncier rural et cela a donné lieu à de nombreux abus. La seule condition posée aux compagnies privées était la mise en valeur du territoire, ce qui, dans l'absolu, restait assez flou. Certes, les paysans locaux pouvaient recourir à l'immatriculation pour conserver leurs terres, mais leurs demandes en ce sens étaient rares parce qu'elles impliquaient de lourdes procédures, souvent même refusées par l'administration. Les gouvernements indépendants de la Côte d'Ivoire et de la Haute Volta, en s'affranchissant du joug colonial, n'ont pas fondamentalement remis en cause les lois foncières édictées par celui-ci. Ils ont notamment seulement confirmé ou laissé appliquer le principe d'immatriculation des terres « *vacantes et sans maître* » (Lorillard, 2005).

A cela, s'ajoute l'instabilité politique en Ethiopie et, plus près de la Côte d'Ivoire, au Niger où les gouvernements sont renversés par des coups d'Etat militaires. Sur le plan national ivoirien, les inégalités entre la savane et la forêt deviennent insupportables. Elles peuvent devenir des sources de mécontentement politique et ethnique. Enfin, le Nord est dépeuplé de sa jeunesse gagnée par la démangeaison de l'exode rural. C'est ce que Catherine Aubertine illustre de façon exemplaire. En 1972, les départements d'Odienné, de Boundiali, de Korhogo et de Ferkessedougou ne regorgent que 10% de la population ivoirienne. Il est donc urgent pour l'Etat de Côte d'Ivoire de mettre un frein au dépeuplement massif de sa région septentrionale. Face à une telle situation complexe, l'Etat ivoirien a ainsi organisé des « Journées du Dialogue » dès janvier 1974 autour de 2000 cadres des dites régions. C'est ainsi que les complexes sucriers s'imposent dans le paysage rural comme des portions remodelées de l'espace, autonomes et incongrues, en rupture totale avec les territoires qui les entourent. Mais, comment sont-ils apparus ? Pour déterminer les facteurs qui ont permis leur mise en place, il faut les resituer dans le contexte spatial et historique d'une zone précise de l'Afrique de l'Ouest, qui, pour les colons, a constitué très tôt un enjeu économique au cours de leur politique de colonisation et de gouvernance des colonies. Après avoir pénétré et conquis ce qui allait devenir ultérieurement la Côte d'Ivoire et la Haute Volta, les colons ont entrepris, lors de leur installation, de mettre en valeur ce territoire de l'Afrique de l'Ouest. Il ne s'agissait pas



seulement de contraindre les populations aux travaux forcés, mais également de leur imposer l'impôt de capitation et les pousser à adopter les cultures obligatoires sur les « *champs du commandant* ».

Étant donné que l'essor des cultures commerciales privilégiait le sud, le nord ivoirien, et plus largement la partie qu'habitaient les populations voltaïques, est progressivement devenu un réservoir de main-d'œuvre pour les plantations de la Basse Côte (Aubertin 1983 : 32-33 ; Chauveau et Dozon 1985 : 73 ; Dozon 1989 : 138). Cette situation a longtemps transformé le paysage démographique ouest-africain, plus particulièrement ivoirien. Les frontières géographiques elles-mêmes ont été remaniées afin de réquisitionner plus facilement les travailleurs destinés au Sud. C'est ainsi qu'en 1934, la partie méridionale de la Haute Volta est effectivement rattachée à la colonie ivoirienne pour faciliter l'acheminement de la main-d'œuvre d'origine mossi vers la zone forestière. Cette situation a contribué à créer un profond déséquilibre entre les régions méridionales, attractives et extraverties, et un Nord enclavé, depuis longtemps considéré comme la « vache à lait de la colonie » (Aubertin 1983 : 28). (Cité par Lorillard, 2005).

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire n'a pas de tradition sucrière. Sa vocation actuelle de produire et d'exporter le sucre a été dictée par l'évolution de la consommation locale. En effet, comme l'indique le plan quinquennal 1971-1975, la motivation déterminante est l'existence d'un marché intérieur important et croissant couvert (avant 1974) en totalité par des importations. Cette croissance régulière de la consommation a conduit le pays à dépenser 5.769 millions francs CFA (en 1974) pour importer 52.647 tonnes de sucre afin de satisfaire ses besoins. Alors, produire son propre sucre devrait permettre de galvaniser des économies en devises sur un poste en constante augmentation. Cela serait aussi l'occasion d'introduire dans les régions relativement défavorisées du pays, un ou deux foyers de production pouvant jouer un rôle de pôle de développement. A cet effet, il convient d'indiquer ici que toutes ces considérations avaient été perçues avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 (Aubertin, 1983).

Ainsi, les premières études de recherche de sites propices à cette culture avaient été confiées à l'Institut de Recherche Agronomique Tropicale (IRAT) en 1959 pour initier des essais un peu partout et principalement dans les marais de l'Agneby et sur le Bandama dans la région de Niakaramadougou. Après l'échec de ces essais par suite de maladie de rabougrissement, d'autres tentatives eurent lieu à partir de 1960 à Oumé, Bouaflé, Bouaké et Ferkessédougou avec de nouvelles variétés végétales. A l'issue de ces dernières recherches, deux régions furent retenues pour l'implantation de la première unité industrielle : l'une en bordure du Bandama à une dizaine de kilomètres au sud de Ferkessédougou et l'autre sur la vallée de la Marahoué à proximité de Bouaflé. Sur chacun de ces périmètres ont été entrepris des essais de production industrielle de canne à sucre afin d'établir un quota prévisionnel de production de sucre. Alors, il se dégage des études techniques et économiques témoignant que le site de Ferkessédougou est de loin le plus



avantageux, ce qui a conduit à le retenir pour l'implantation du premier complexe sucrier. La capacité de production du complexe devait être fonction des besoins du marché intérieur. L'exportation du sucre n'avait pas été envisagée car, bien que satisfaisantes, les conditions de production du sucre en Côte d'Ivoire n'étaient pas exceptionnelles. Par ailleurs, selon le programme envisagé, les premiers travaux devaient débuter fin 1970 et la sucrerie devait entrer en service pour la campagne 1972-1973. Donc, pour la réalisation du projet, une société d'économie mixte, la société sucrière de Côte d'Ivoire (SOSUCI) fut créée en avril 1968 avec deux partenaires français (la société industrielle et agricole de Niani (SIAN), la société des sucreries de Saint-Louis). Mais, la SOSUCI n'ayant pas répondu aux aspirations du gouvernement et aux intérêts de la Nation, après des années elle a été dissoute en 1970 (Aubertin, 1983).

2.1.2-La création de la SUCAF-CI (ex SODESUCRE)

Le 27 octobre 1971, par décret N°71-563 le conseil des Ministres crée la SODESUCRE (société pour le développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et le commerce du sucre) qui est une société d'Etat. Depuis cette date, c'est elle qui est chargée d'appliquer la politique du plan sucrier ivoirien dont le premier morceau de sucre est sorti de l'usine de Ferké I en 1974 (Aubertin, 1983).

En outre, la zone dispose de vastes terrains assez plats favorisant la mécanisation et l'irrigation des plantations à travers la présence du fleuve Bandama. De même, la zone de Ferkessédougou est un centre urbain disposant du chemin de fer qui pourrait faciliter le transport du sucre vers le Sud du pays. La région constitue également une importante population rurale avec celle de Korhogo, sa voisine à même de servir de main d'œuvre à l'industrie sucrière. La zone possède aussi un passionné du travail de la terre. Donc la SODESUCRE est alors chargée par l'Etat ivoirien de l'exécution du programme de développement de l'industrie à Ferkessédougou.

Alors, il faut noter qu'à partir de là que les conditions internationales sont propices à la création de plantation de canne à sucre et d'usines en Côte d'Ivoire. Les études réalisées à cet effet, indiquent le Nord du pays comme le territoire le plus propice pour la canne à sucre. Le Président Félix Houphouët Boigny y voit une opportunité pour développer cette région longtemps négligée. En 1974, le développement de l'intérieur de la Côte d'Ivoire devient la première préoccupation gouvernementale car le contexte international l'exigeait.

2.1.3- Les objectifs du programme sucrier

Sur le plan économique, les complexes sucriers ont été pensés comme des projets de grande envergure dans le contexte d'une forte spéculation sur le sucre au niveau mondial. Alors, Le sucre ivoirien sera produit sur une grande échelle : complexes de 5 000 hectares, emploi de hautes technologies, mécanisation poussée, irrigation générale,



investissements initiaux supérieurs à 260 milliards de francs CFA auxquels il faut prévoir 200 milliards supplémentaires pour la gestion de la dette (Aubertin, 1983).

Ainsi, la SODESUCRE fut chargé de réduire les disparités régionales longtemps constatées dans le pays entre les régions, de freiner l'exode rural, de créer des emplois et de développement de nouvelles activités dans les régions. Cette industrie, avait pour devoir de réaliser des infrastructures sociales pour les populations, de produire le sucre, d'améliorer le cadre de vie de ces populations pour un développement régional (Aubertin, 1983 ; Baha Bi, 1986 ; M'Brah, 2013).

2.2-Les effets des activités industrielles

Le programme sucrier, grand et important projet, répondait à un réel besoin qui est celui de l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers l'emploi et d'en déclencher une dynamique de développement afin de parvenir à l'instauration d'un équilibre nécessaire des régions du pays. Mais il s'avère que les populations riveraines agricoles pour la majorité sont en minorité et surtout de simple manœuvres ou ouvriers du fait du manque de qualifications scolaires et professionnelles. Ainsi, elles se trouvent dans un dilemme où elles ont cédé leur terre pour une élévation de pouvoir d'achat et monétaire, elles se voient dans un travail qui semble poser plus de problèmes sociaux qu'il en résout. Avec cette nouvelle situation, ces populations éprouvent des difficultés dans leurs capacités de produire des produits agricoles et transmettre un héritage à leur génération à venir. Alors, en termes d'analyse d'implications socio-foncieres liées à l'implantation de cette agro-industrie, il est nous nécessaire de mettre en exergue les effets liés à ces activités industrielles.

2.2.1-L'aménagement de l'espace foncier cultivable des populations

En effet, selon l'organisation socio-politique de la société Tagbana, avant la réalisation du programme sucrier, l'on accédait à la terre par le biais du prêt en ce sens que la terre appartient à une seule famille (Ouattara) dont sa gestion relève du chef de village qui est à la fois chef de terre.

Alors, pour une quelconque activité, l'individu devrait exprimer la demande au chef de terre qui la traite avant de faire un retour pour l'occupation de l'espace. Ainsi, tout individu accédait à une parcelle de terre pour ses activités afin d'assurer ses devoirs et de satisfaire ses besoins. Mais avec l'implantation de l'agro-industrie, trouver de nouvelles terres devient un phénomène presque inexistant. C'est ce qu'avance monsieur Y.O lorsqu'il dit : « *Pour nos cultures, les terres étaient suffisantes mais avec les plantations de canne à sucre on a des difficultés pour faire nos cultures encore puisque toutes les terres sont occupées par SUCAF* ».

Les réclamations des terres par les populations riveraines portent alors sur le manque de terres cultivables après l'implantation de l'industrie. Autrement dit, les terres occupées par l'industrie appartiennent à la SUCAF-CI acquises par le contrat de bail



emphytéotique d'une durée de 99 ans. Alors, l'éclatement de cette situation d'insécurité foncière fait surgir un conflit qui éclate sur le site. Pour, protester contre cet état de fait, qu'elles jugent inadmissible aujourd'hui, elles se sont mobilisées sur le site du complexe sucrier pour empêcher en ce moment le fonctionnement de l'industrie par l'occupation des endroits stratégiques et des principales entrées du complexe.

L'image en dessous nous illustre ce qui vient d'être dit par la présence d'un grand nombre de personnes en groupe.

Image présentant les populations riveraines sur le site SUCAF-CI Ferké 2



Source : Jean-Yves COULIBALY, 29 Avril 2013

Au travers de cette situation, les populations des villages riverains du complexe disent « *trop, c'est trop* » pour n'avoir pas bénéficié d'aucune incidence notable depuis que la structure a ouvert ses portes dans la région. C'est ainsi que C.A.P a dit « *nous voulons la justice pour nos populations, rien que ça* ». Par cette expression, il déclara la manifestation des populations se situe dans le contexte d'obtention d'une suite favorable vis-à-vis de la situation. C'est ce que l'habitant K.K a dit à travers ces propos : « *Sachant que la loi foncière de 1998 était favorable à l'exploitation de la terre et non aux droits fonciers qui sont constitués dans un document appelé code foncier rural, les localités riveraines du complexe ne peuvent constituer des entités vues qu'elles n'ont plus de terre, ni moyen et ni de droits, donc elles ne sont pas reconnues comme des entités villageoises* ».

Cela présente une inquiétude pour la population dans la mesure où le nombre d'habitants croit tandis que la terre, qui est le seul support d'accueil tant pour les habitations que pour les activités, est progressivement insuffisante pour son exploitation. Il résulte de ces propos que l'insuffisance de terres est liée à l'implantation de l'agro-industrie SUCAF-CI qui a suscité l'accroissement du nombre de la population par ses emplois et services qui attirent les populations de la région. Par conséquent, cette croissance démographique a favorisé l'introduction de nouveaux modes d'accès à la terre car pour des personnes sans emploi à la SUCAF-CI, elles demandent des terres à exploiter pour des cultures vivrières. De ce fait, les besoins d'utilisation de la terre par les populations sont plus que les



superficies disponibles. A cet effet, l'on affirme que la pression foncière est, certes un effet de la croissance démographique, mais elle est plus justifiée et liée aux activités industrielles de la SUCAF-CI.

2.2.2-la faiblesse des activités agricoles des populations riveraines

Autrefois, au nord de la Côte d'Ivoire, la plupart des gens pratiquaient l'agriculture et précisément les cultures vivrières. L'occupation des terres par les plantations de canne à sucre rend ainsi difficile la pratique de ces activités agricoles pourtant c'est de ces cultures que les populations de la région vivent à partir des revenus tirés. Mais aujourd'hui, il ne reste plus de nouvelles terres à défricher donc l'agriculture ne peut plus faire vivre la population par conséquent le surplus de la population doit faire autre chose. Cette situation de manque de terre pour les activités agricoles freine la production agricole d'où sa baisse sur le marché et accentue par conséquent leurs conditions de vie précaires ce que K.L. affirme par ces propos : *« les cultures vivrières sont en voie de disparition au profit de la culture de canne à sucre. Donc, la production du maïs, du riz, de l'haricot et autres »*.

Cet état de vie dans lequel ces populations se retrouvent constitue une source de mécontentement pour elles en ce sens que la terre représente leur principale source de richesse. Face à cette situation de dégradation des relations, la SUCAF-CI prend des mesures notamment d'ordre compensatoires pour atténuer le climat. C'est dans ce contexte qu'elle a octroyé des parcelles de canne villageoise aux personnes dont les champs ont été pris pour l'extension des plantations industrielles. Également, elle fournit le matériel et a même reconstruit des habitations pour tous ceux dont la SUCAF-CI a occupé. Mais, malgré toutes ces actions, les populations estiment que ces mesures sont très faibles dans la mesure où elles n'arrivent même pas à vivre comme auparavant. Nous l'avons perçu dans les propos de S.B de la chefferie de Nayolvogo qui dit ceci :

« C'est pour nous les populations riveraines que le projet de canne villageoise a été initié dans le but de nous appuyer et nous aider afin de mieux vivre. Mais franchement on n'a vu que c'est le contraire car certains dirigeants ont détourné ces plantations. Le pire même, pour nous qui sommes restées, la SUCAF ne paie pas pour nous à bon prix c'est-à-dire que ce n'est pas payer selon les clauses du marché confluës quand elle occupait nos champs. Donc, nous on s'en sortait mieux avec nos cultures ce qui faisait qu'on déplore aujourd'hui cette politique de fonctionnement de SUCAF ».

L'analyse de ces rapports conflictuels met en évidence les différentes logiques de chaque partie en présence selon les objectifs de chaque partie aussi. En termes d'enjeux qui sous-tendent ces logiques à propos de ces manifestations de la part des populations riveraines à l'égard des dirigeants de l'agro-industrie SUCAF-CI Ferké 2, il convient de dire que celles-ci portent sur les revenus tirés de la terre qui constitue pour elles la principale ressource. Alors, ayant des enjeux économiques et sociales pour les populations



riveraines, par sa rentabilité, la présence de la SUCAF-CI Ferké 2 sur leur terre présente pour celles-ci des difficultés dans leur mode de vie de tous les jours.

Cette analyse met en exergue la précarité des conditions de vie des populations riveraines du fait de la faiblesse de revenus tirés de leur production agricoles et aussi de ceux tirés des prétendues mesures de compensation.

2.2.3-L'atténuation des pouvoirs coutumiers et traditionnels des populations

En fait, la terre appartient au lignage Ouattara de Pangalakaha qui décide de sa gestion et selon la coutume locale la terre constitue un bien collectif et inaliénable car sacré d'où il faut distinguer entre possession et propriété. C'est pour cela que son accès et son usage se fait par le lien de parenté, par le don et le prêt. Alors chez ces populations, la gestion du foncier rural relève des relations sociales qu'entretiennent les individus, des liens de parenté, de la gouvernance des hommes et donc de la coutume. Cette action met en évidence la question foncière pour ces habitants qui n'est plus seulement un problème de superficies, ni un problème de répartition ou d'accaparement de ces dernières. Mais de façon très liée, elle revêt un enjeu de gouvernance. A ce niveau, l'usage des terres actuelles de ces familles, lignages dans les villages riverains, se fait selon le droit traditionnel qui comprend l'ensemble des normes et valeurs sociales. Donc l'occupation de leurs terres sans concertation des populations de Pangalakaha, village détenteur des droits coutumiers et traditionnels, s'inscrit dans une logique de domination de pouvoir. Pour ce faire, cette situation est analysée comme une menace pour ces populations et c'est dans ce sens qu'elles ont manifestés en se présentant sur le site de l'industrie en vue de se faire par celle-ci.

En effet, la SUCAF-CI détient un droit de propriété obtenu par la convention de bail emphytéotique sur les terres exploitées. Depuis 1974, les terres ont été acquises par bail emphytéotique pour une durée de 99 ans renouvelable pour l'implantation de l'industrie. Cette convention est signée entre l'Etat ivoirien et ladite structure. Le bail emphytéotique est un contrat de location d'une durée de 18 ans au moins et de 99 ans au plus qui donne un droit réel analogue à celui d'un propriétaire. Dans ce contexte, malgré la privatisation, l'industrie continue d'exploiter ces terres selon les principes de cette convention. C'est ainsi qu'elle paie l'impôt au sein des deux centres de capitation dont dépend la structure (département de Ferkessedougou et de Niakaramadougou). Donc, cette implication de gouvernance foncière qui résulte de la politique de fonctionnement de cette structure agro-industrielle SUCAF-CI Ferké 2 révèle un véritable effet de changement au sein de la société Tagbana. Ce changement se perçoit par la contradiction entre les principes de structuration et d'organisation sociale ainsi que dans le décalage entre les différents aspects sociaux (social, économique, politique, foncier, culturel). Ces incompatibilités engendrent la conjoncture entre le système dit traditionnel et le système moderne. Cette conjoncture de systèmes s'observe à partir des conflits d'intérêts et les types de stratégies dont usent les différents groupes d'individus.



En outre, le système dit traditionnel se trouve en train d'être fragilisé ou fragmenté au profit de la tendance moderniste. Le système traditionnel qui prônait pour la pérennité des valeurs socioculturelles est aujourd'hui et à présent en opposition du droit moderne qui prône l'individualisation par la politique d'investissement et la mise en valeur des terres. Portant, dans le système dit traditionnel, les rapports individuels sont basés sur les principes coutumiers et les valeurs culturelles tandis le capital économique oriente les rapports dans le système moderne. Par conséquent, la différenciation entre ces deux systèmes sociaux alimente les différents rapports dans les différents champs d'actions et cela affecte progressivement les caractéristiques entre autres les statuts sociaux. Dans ce fonctionnement social, l'on note des conflits de générations et conflits d'intérêts intervenus entre aînés et cadets ou neveux et oncles jusqu'aux populations riveraines et dirigeants industriels. Ces conflits bouleversent l'ordre social en présence par la fragilisation des différents réseaux sociaux tout en portant à cet effet sur la question de la propriété foncière et de sa gestion.

Il est vrai que la SUCAFCI Ferké 2 a un apport socio-économique pour les populations riveraines (Pangalakaha, Amaravogo, Nayolvogo, Tiégbo), mais l'amenuisement de l'espace foncier cultivable, la faiblesse de la production de cultures vivrières et l'atténuation du pouvoir coutumier et traditionnel mettent en exergue les implications socio-foncières liées à ses politiques de fonctionnement.

Discussion des résultats

Les travaux des auteurs antérieurs sur la question présentent les politiques des projets et programmes d'industrialisation en milieu rural africain comme des actions de développement et d'amélioration de ces milieux. Inscrits dans des contextes post coloniaux, les politiques des programmes d'industrialisation en Afrique sont axées pour la plupart sur le développement économique et social. Par ailleurs, le processus de leur fonctionnement nécessite l'occupation de grandes superficies de terres d'où le déplacement de villages riveraines. Cela, selon Courade (1984) répond à un besoin d'augmentation de la production ce qui privilégie d'ailleurs le développement de l'agriculture à travers l'amélioration des structures industrielles. Cependant, cette action ne reste pas sans laisser des effets en termes d'inconvénients ou conséquences sur les modes de vie des populations rurales.

C'est d'ailleurs ce que Hugon (2017) illustre à travers l'analyse des politiques de régionalisation en termes de limites et réussites. Pour lui, certes ce sont des formes de réponses à certains défis, mais elles ne répondent pas le plus souvent aux principaux défis (sécuritaires, démographiques et environnementaux) qui sont les principales conditions pour un développement inclusif et durable. Cependant, elles ont des effets tant au niveau socio-économique, foncier que politique qui fragilisent les relations sociales et les structures familiales et sociales des populations riveraines. De ce fait, ce sont des conflits qui éclatent entre structures industrielles et populations riveraines portant sur la



revendication de droits de propriété, la réclamation de terres cultivables et d'infrastructures de compensation.

Par ailleurs, si bien que la logique soit connue par les populations des villages de Pangalakaha, Tiégbo, Nayolvogo et Amaravogo, la valeur économique accordée à la terre nourrit le besoin de faire des cultures. Pour ces populations, il y a un besoin de faire des cultures pérennes en plus des cultures vivrières. Aussi, pour la SUCAF-CI détenteur des droits de propriété par le contrat de bail, elle a un besoin de hausser le tonnage ce qui met en exergue l'extension de ces plantations industrielles de canne à sucre par la mise en place de nouveaux projets. Ces projets nécessitent l'occupation de nouveaux espaces fonciers ce qui prend d'ailleurs des champs (maïs, riz, anacarde, coton, piment, ...) appartenant aux populations des villages riverains. Ainsi, un diagnostic est donc fait et met en exergue le nombre de superficie dont les plantations occupent qui relèvent des champs des populations riveraines en vue de faire des actions de compensation tels que l'illustration de S.L le dit : « *SUCAF a mesuré nos champs et nous a donné les plantations de canne villageoises en fonction cela* ».

C'est ce qui traduit l'amenuisement des espaces cultivables propices et fertiles pour les cultures vivrières des populations. Comme conséquences liées à ces politiques qui fondent le fonctionnement de ces structures industrielles, il y a l'appauvrissement des populations rurales et leur prolétarianisation du fait qu'elles fonctionnent selon la logique qui sous-tend le mode d'occupation de l'espace (le bail emphytéotique). Donc, face à la question d'insuffisance, il y a la question de propriété de terre « *car tout allait bien avec la SODESUCRE du fait que celle-ci tenait compte de nos besoins d'utilisation de la terre* » à entendre ces populations qui sont aujourd'hui sans voie. Ces situations relatives à la question foncière mettent en exergue la question de la valeur accordée non seulement au contrat de location qui est le bail, mais aussi la considération des populations riveraines comme dépourvues de tous droits sociaux.

Selon Cheyns et al (2012), la logique que confère le bail aux promoteurs industriels s'oppose toujours à celle de la coutume et de la tradition du milieu rural. Ainsi, ces structures occupent de grandes superficies par les champs de plantations industrielles sans toutefois envisager une politique de compensation durable des impacts surtout lorsqu'elles sont privatisées. Alors, les populations riveraines perdent non seulement leur terre mais aussi leurs droits de propriété sur les espaces qui étaient auparavant leurs lieux de faire valoir leur capacité de production.

Mais, les mesures d'atténuations sont réalisées entre autres l'octroi de plantation de canne villageoise selon la dimension que les plantations industrielles en ont occupé. Il fut également la construction d'habitation pour les populations touchées par l'extension des plantations industrielles. Cependant, ces mesures compensatoires sont faibles pour les populations relogées et celles de Pangalakaha. Cela se traduit par des contestations et des manifestations dont l'analyse va au-delà d'un problème d'insuffisance de terres et de



perte d'identité. Les populations se manifestent parce qu'elles estiment que la SUCAF-CI n'a toujours pas précisé le nombre d'hectare dont leur contrat de location de bail fait mention comme l'annonce S.L :

« C'est cette année que j'ai trouvé une borne de délimitation de leur bail dans mon champ. Et quand on vient les rencontrer pour poser nos doléances, ils répondent qu'il ne peut pas parler avec nous car c'est avec l'Etat de Côte d'Ivoire qu'ils sont en contrat et c'est avec lui qu'ils peuvent parler ».

C'est ce que Bonnacase (2001) a fait ressortir dans son étude. Selon lui, l'Etat colonial a laissé une logique foncière selon laquelle il faut remplacer le régime de droit foncier coutumier par le régime de droit dit moderne. Cela a été l'avis du Commandant de cercle d'Assinie pour qui les exploitants ont besoin d'être rassurés sur la propriété de leur plantation par la délivrance de permis d'occupation. Cette conception du droit coutumier n'était pas appréciée par les autochtones Gouro dans la région de Daloa car ils ne tolèrent pas aux étrangers l'accès de la terre. Elle était perçue comme une menace sur la sécurité foncière pour les populations mais était favorable pour des exploitants étrangers à une communauté qui souhaitent développer des cultures pérennes.

Conclusion

Suite aux nombreux programmes de développement auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit au lendemain de son indépendance dans le but de réduire les inégalités régionales, de nombreux effets ont été enregistrés. Les implications socio-foncières, mettant en exergue la question foncière à l'ère de la mise en œuvre du programme sucrier SUCAF-CI, constituent d'énormes difficultés dans le cadre d'amélioration des conditions de vie des populations et pour un développement durable. D'abord, l'amenuisement de l'espace foncier des terres favorables pour les cultures vivrières et de rentes lié à l'extension des plantations industrielles. Ensuite, la faiblesse des revenus tirés des projets de canne villageoises appauvrit davantage les familles et accentue la précarité de leurs conditions de vie. Enfin, la logique et la valeur accordée au bail favorise l'atténuation du pouvoir coutumier et traditionnel des populations.

En effet, les agro-industries constituent des entités hétérogènes qui ont des fondements et politiques de fonctionnement différents ainsi que des effets variés. Cependant, ce travail ne fait pas une généralité à propos des implications socio-foncières concernant la question foncière en rapport avec l'implantation des agro-industries en milieu rural en ce sens que chaque milieu est spécifique.

Bibliographie

Baha, B. Y., (1986), L'impact socio-économique de la SODESUCRE sur le département de Zuénoula au centre de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat 3ème Cycle, Abidjan : Université d'Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie.



Bonnecase, V., (2001), Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, Document de l'Unité de Recherche 095 N° 2, IRD - UR Régulations Foncières, politiques foncières et logique des acteurs.

Catherine, A., (1983), Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord ivoirien in *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol, XIX, N°1.

Cheyns, E., Colin, JP., Ruf, F., (2012), Relation entre agro-industries et dynamiques d'évolution des exploitants familiales et du milieu rural : agriculture contractuelle et industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Rome (ITA). Montpellier : FAO, CIRAD, 51 p

Courade, G., (1984). Agro-industrie : Des complexes qui coutent cher ; la priorité agroindustrielle dans l'agriculture camerounaise, *Politique africaine*, (14) pp.75-91. ISSN 0244-7827.

Ferréol, G. et Deubel, P., (1993), *Méthodologie des sciences sociales*, Paris, Armand Colin.

Ferréol, G., (Sous la direction de) (1994), *Histoire de la pensée sociologique. Les grands classiques*. Paris : Armand Colin.

Lorrillard, M., (2005), Plantations sucrières chez les paysans sénoufo de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, *Etudes rurales*. P 175-176/ 167-182.

N'da, P., (2006). *Méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats, comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre*. EDUCI.

Ollman, B., (2005), *La dialectique mise en œuvre : Le processus d'abstraction dans la méthode de Marx*. Syllepse.

Hugon, P., (2017), Régionalisme et régionalisation : limites de jure et réussites contrastées, *Revue Interventions économiques* [En ligne], Hors-série. Transformations | 2017, mis en ligne le 01 mars 2017, consulté le 30 mai 2019. URL, http://journals.openedition.org/interventions_economiques/5645

Rapport du Séminaire interne sur « *L'Appropriation des Axes Stratégiques d'intervention du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement* ». Etude réalisée par la Direction Générale du Développement Economique Régional (DGDER) avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne (Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire) Du 8 au 10 Mars 2006

Rocher, G., (2011), *Introduction à la sociologie générale. Tome 3 : le changement social*. Montréal : Edition Hurtubise, 721 pages.

Klassou, S. K., (2002), Croyances coutumières, pratiques foncières et développement rural au Togo. Cas des préfectures de Haho et du Moyen-Mono, *Belgeo* [En ligne] <http://belgeo.revues.org/>